

Communauté d'Agglomération du Grand Besancon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000043

Séance du lundi 26 juin 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à La CCID sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.2.3) Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN (jusqu'au rapport 2.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Denis BAUD (jusqu'au rapport 2.6), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.2.1), Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 9.2), Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 4.7), Abdel GHEZALI (jusqu'au rapport 1.2.4), Michel JOSSE, Loic LABORIE, Lucile LAMY, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.2.5), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Danièle TETU (à partir du rapport 1.1.6), Corinne TISSIER Beure: Philippe CHANEY Boussières: Michel POULET Busy: Philippe SIMONIN Chalezeule: . Raymond REYLE Champagney: Claude VOIDEY Champoux: Norbert DUPREY (représenté par Mme Bernadette PERRIN) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Chemaudin : Jean-Yves RENOU Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN Francis: Françoise GILLET, Claude PREION! Grandfontaine: Jean JOURDAIN La Chevillotte: Jean PIQUARD La Vèze: Philippe CHANAU Mamirolle: Jacques-Henry BAUER (jusqu'au rapport 1.1.6) Marchaux: Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: Daniel PARIS Miserey Salines: Denis JOLY (jusqu'au rapport 2.1) Montfaucon: Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX (à partir du rapport 1.1.2) Novillars : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE Pugey : Marie-Noëlle CAMBIER Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE Routelle: Claude SIMONIN (représenté par M. Pierre DAGON LARTOT) Saône: Bernard GUYON Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU (représentée par Mme Christine MESNIER) Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jacques SIFFERLIN Torpes : Denis JACQUIN (représenté par M. Gérard PIERLOT) Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.6)

Etaient absents: Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: Michel BITTARD Besançon: Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Vincent FUSTER, Paulette GUINCHARD, Sylvie JEANNIN, Sébastien MAIRE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jocelyne GIROL, Jacqueline PANIER, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure: Pierre JACQUET Boussières: Bertrand ASTRIC Braillans: Alain BLESSEMAILLE Chaleze: Josseline SEITZ Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Gennes: Gabriel JANNIN Grandfontaine: Richard SALA Larnod: Martine BERGIER Le Gratteris: Nicole JANNIN Mamirolle: Dominique MAILLOT Miserey Salines: Marcel FELT Morre: Jean-Michel CAYUELA Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Jacques TERVEL, Annick CHARPY Pirey: Claude BARTHOD-MALAT Saône: Christelle PETITJEAN Thise: Claude BULLY Thoraise: Jean-Paul MICHAUD Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

30/06/2006

Mandants: J. Thiebaut, M. Bittard, C. Ballot, T. Beneteau de Laprairie, A. Chauvet, R. Chavin-Simonot, J-C Chevailler, Y-M Dahoui, J-J Demonet, F. Fellmann, D. Gendraud (à partir du rapport 5.1), P. Guinchard, S. Jeannin, S. Maire, F. Monneur (jusqu'au rapport 1.2.4), D. Tetu (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Jacquet, B. Astric, J. Seitz, J-P Dillschneider, J-H Bauer (à partir du rapport 1.1.7), D. Joly (à partir du rapport 2.2), J-M Cayuela, C. Barthod-Malat

Mandataires: J. Canal, S. Rutkowsky, B. Cypriani, P. Bontemps, E. Alauzet, M-O Crabbe-Diawara, J-L Fousseret, E. Dumont, J-C Roy, B. Falcinella, C. Tissier (à partir du rapport 5.1), D. Poissenot, A. Ghezali, F. Presse, D. Baud (jusqu'au rapport 1.2.4), L. Lamy (jusqu'au rapport 1.1.5), P. Chaney, M. Poulet, G. Baulieu, A. Avis, J-P Martin (à partir du rapport 1.1.7), A. Baverel (à partir du rapport 2.2), G. Vallet, R. Stepourjine

Objet : Festival «Musiques de Rues» : Licence d'entrepreneur de spectacles vivants : désignation d'un titulaire et sollicitation de la licence

Compte-rendu ordre du jour :000043

Festival «Musiques de Rues» : Licence d'entrepreneur de spectacles vivants : désignation d'un titulaire et sollicitation de la licence

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

En tant que co-organisateur du festival "Musiques de Rues" aux côtés de la Ville de Besançon et de la STTM, la CAGB s'est engagée à solliciter l'obtention d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants de 3ème catégorie (diffuseur) et de désigner pour cela un titulaire.

Le diffuseur de spectacle est celui qui fournit à un producteur un lieu de spectacle avec le personne nécessaire à l'accueil du public, à la billetterie et à la sécurité des spectacles.

La CAGB agit en cette qualité à chaque fois qu'elle achète un spectacle pour le diffuser.

Selon l'article de l'ordonnance du 13 octobre 1945, la licence de production de spectacle est accordée au représentant légal ou statutaire de la Collectivité.

La licence est attribuée pour une durée de 3 ans et est délivrée par le Préfet du Département après avis de la commission consultative des licences d'entrepreneurs de spectacles.

La licence est gratuite, un dossier doit être déposé auprès de la DRAC Franche-Comté.

Ainsi conformément au texte du décret du 29 juin 2000 pris en application, des articles 4 et 10 de l'ordonnance du 13 octobre 1945 relative aux spectacles vivants, il est proposé de désigner Jean-Yves PRALON, en tant que Vice-Président délégué aux équipements culturels et sportifs, pour être titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants, au nom de la CAGB.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la désignation de M. Jean-Yves PRALON, pour être titulaire de la licence de spectacles vivants 3ème catégories (diffuseur) au nom de la Communauté d'Agglomération,

 l'autorise à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté l'attribution de cette licence de 3^{ème} catégorie.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 93
Contre: 0
Abstention: 0

PREFECTURE DU DOUBS
DCLE 1 REÇU LE
7 JUIL. 2006

Compte-rendu ordre du jour :000043

Délibération du lundi 26 juin 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon